



VILLE DE VENCE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Table des matières

- 1) Le contexte économique général**
L'environnement économique mondial, dans la zone euro et en France
- 2) Les mesures de la loi de finances pour 2017**
- 3) Les chiffres de la période 2012-2016**
Les marges de manœuvres de la collectivité : l'épargne brute et l'épargne nette
- 4) Les recettes de fonctionnement**
Les dotations de l'Etat qui continuent de régresser
Nos taux de fiscalité et leur comparaison avec les communes des Alpes Maritimes
Les droits de mutation
- 5) Les dépenses de fonctionnement**
Une maîtrise des frais de fonctionnement des services
Une masse salariale en forte décélération - données 2016 et perspectives 2017
- 6) Le Plan Pluriannuel d'Investissements**
- 7) Evolution prévisionnelle de notre endettement et de notre capacité de remboursement**

1) Le contexte économique général en 2016 et 2017

Une croissance fragile en Europe et dans le monde lié à la montée des tendances

protectionnistes : élections présidentielles américaines, Brexit en Europe...

L'environnement général en Europe présente en 2017 plusieurs incertitudes liées entre autre au Brexit du Royaume Uni, aux difficultés fiscales du Portugal, au financement de la dette grecque et aux échéances électorales à venir en France et en Allemagne.

Toutefois, l'environnement économique de la zone euro reste favorable avec :

- un prix du pétrole qui reste bon marché,
- une croissance de la zone euro de 1,7% en 2016 et estimé pour 2017 à 1,5%,
- la faiblesse de l'euro,
- une politique monétaire facilitant l'accès au crédit, avec toutefois une remontée des taux constatée en fin d'année 2016 (les obligations assimilables du Trésor ont doublé en passant fin novembre 2016 de 0,4% à 0,8%).

En ce qui concerne l'économie française.

L'INSEE prévoit une croissance du PIB de 1,3 % sur l'ensemble de l'année 2016. Le gouvernement tablait initialement sur une croissance s'élevant à 1,5 %, qu'il a ramenée à 1,4 % en novembre 2016.

La croissance française s'avère inférieure aux prévisions en raisons de plusieurs facteurs :

- atonie de l'activité économique,
- baisse de la fréquentation touristique suite aux attentats, et à l'état d'urgence,
- interrogations liées au Brexit et à l'élection présidentielle aux Etats-Unis (perspectives de demandes extérieures moins favorables),

Cette croissance restera tout de même légèrement supérieure à la progression du PIB enregistrée en 2015 (1,2%).

Le gouvernement table sur une croissance de 1,5% en 2017, cette hypothèse étant toutefois à prendre avec réserve, car soumise à quelques incertitudes.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages et son taux d'épargne (qui demeure élevé). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,2%, le taux de chômage est en baisse continue depuis, atteignant 9,5% en novembre 2016.

2) Les mesures de la loi de finances pour 2017

Le contexte général de la loi de finances initiale (LFI) 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- **La baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales. Pour 2017, la diminution globale s'élève à - 2,63 milliards d'euros dont un milliard pour le bloc communal (au lieu de 2 initialement).
- **Le soutien de l'Etat à l'investissement local**. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- **Le renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF. L'enveloppe du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est fixée à 1 milliard d'euros en 2017, soit le même montant qu'en 2016. Il était initialement prévu qu'il augmente de 150 millions d'euros.

Par ailleurs en ce qui concerne la **fiscalité**, la loi de finances prévoit **une revalorisation des valeurs cadastrales de 0,4% en 2017**. Ce taux est calculé en fonction de l'inflation prévisionnelle prévue en 2017 à 0,8%.

Pour mémoire cette revalorisation s'est élevée en 2016 à + 1% et + 0,9% en 2015.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée, et non prévisionnelle

L'article 97 de la loi de finances introduit **la modulation de la taxe sur les résidences secondaires**. En effet, les communes situées en zone immobilière tendue peuvent majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires. Cette taxe pourra être modulée de 5% à 60%, contre un taux uniforme de 20% actuellement.

Enfin et en ce qui concerne **les rythmes scolaires**, les communes restent dans l'expectative du résultat des élections présidentielles de 2017 afin de connaître les mesures qui seront définies dans ce domaine (suppression, pérennisation...)

3) Les chiffres de la période 2012 - 2016

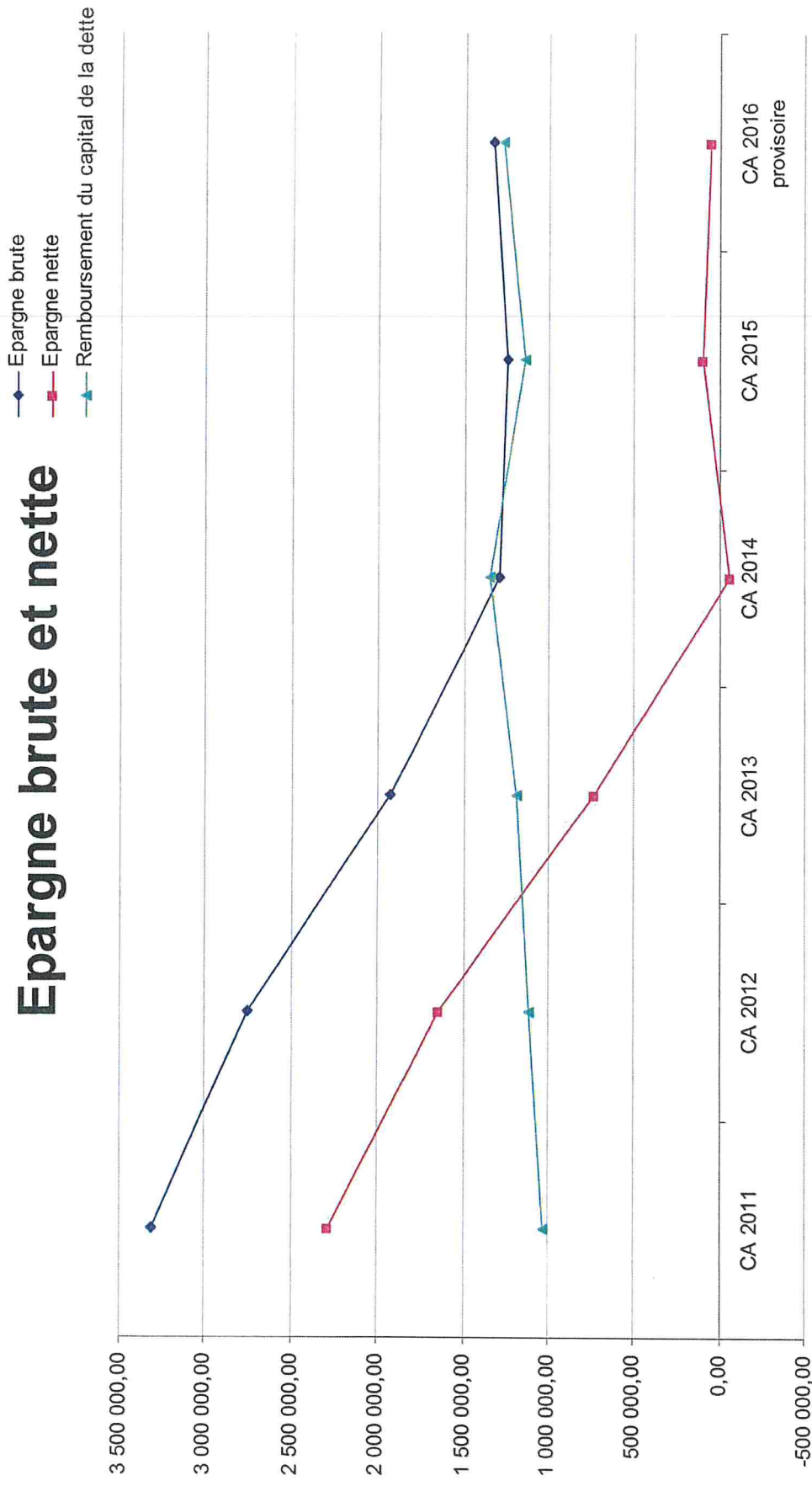
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire
Recettes réelles	20 487	20 376	20 086	20 709	20 904
Dépenses réelles	17 734	18 451	18 794	19 465	19 581
Epargne brute	2 752	1 924	1 292	1 244	1 323
Annuité en capital de la dette	1 110	1 188	1 349	1 140	1 266
Epargne nette	1 642	736	- 56	104	56

A partir de 2014-2015 la commune a du faire face à deux contraintes nouvelles en matière de dépenses : les dépenses liées à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires et les dépenses liées à la délégation de service public de la crèche Arman. Ces deux postes de dépenses nouvelles ont dépassé 700 000 € par an.

Dans le même temps, l'Etat a amorcé une baisse de ses dotations sans précédent qui conduira la commune à perdre en année pleine plus de 1,4 M€ entre 2013 et 2016 et beaucoup plus au delà.

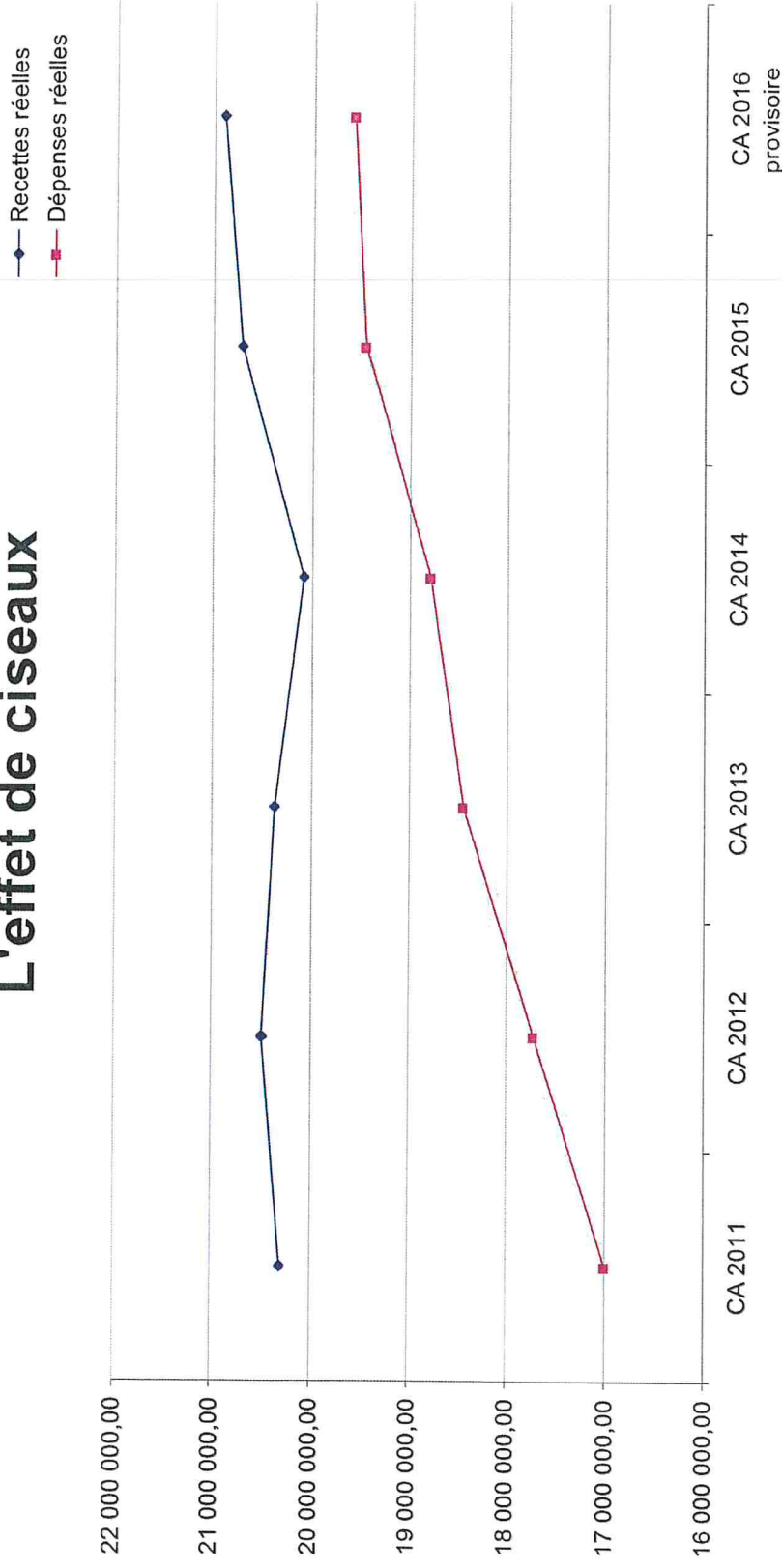
La baisse de l'épargne nette de la commune a été stoppée et maintenue positive

Epargne brute et nette



Une épargne brute et nette qui se stabilisent et qui demeurent trop faibles.

L'effet de ciseaux



Depuis plusieurs années la commune doit faire face à l'effet de ciseau, c'est-à-dire une progression plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement. Nous pouvons constater que depuis 2014, les courbes évoluent de la même manière. Enfin, **l'exercice 2016 marque une rupture avec ce phénomène** avec une progression des dépenses réelles de fonctionnement (+ 0,59%) plus faible que celle des recettes réelles (+ 0,94%).

4) Les recettes de fonctionnement 2016 - 2020

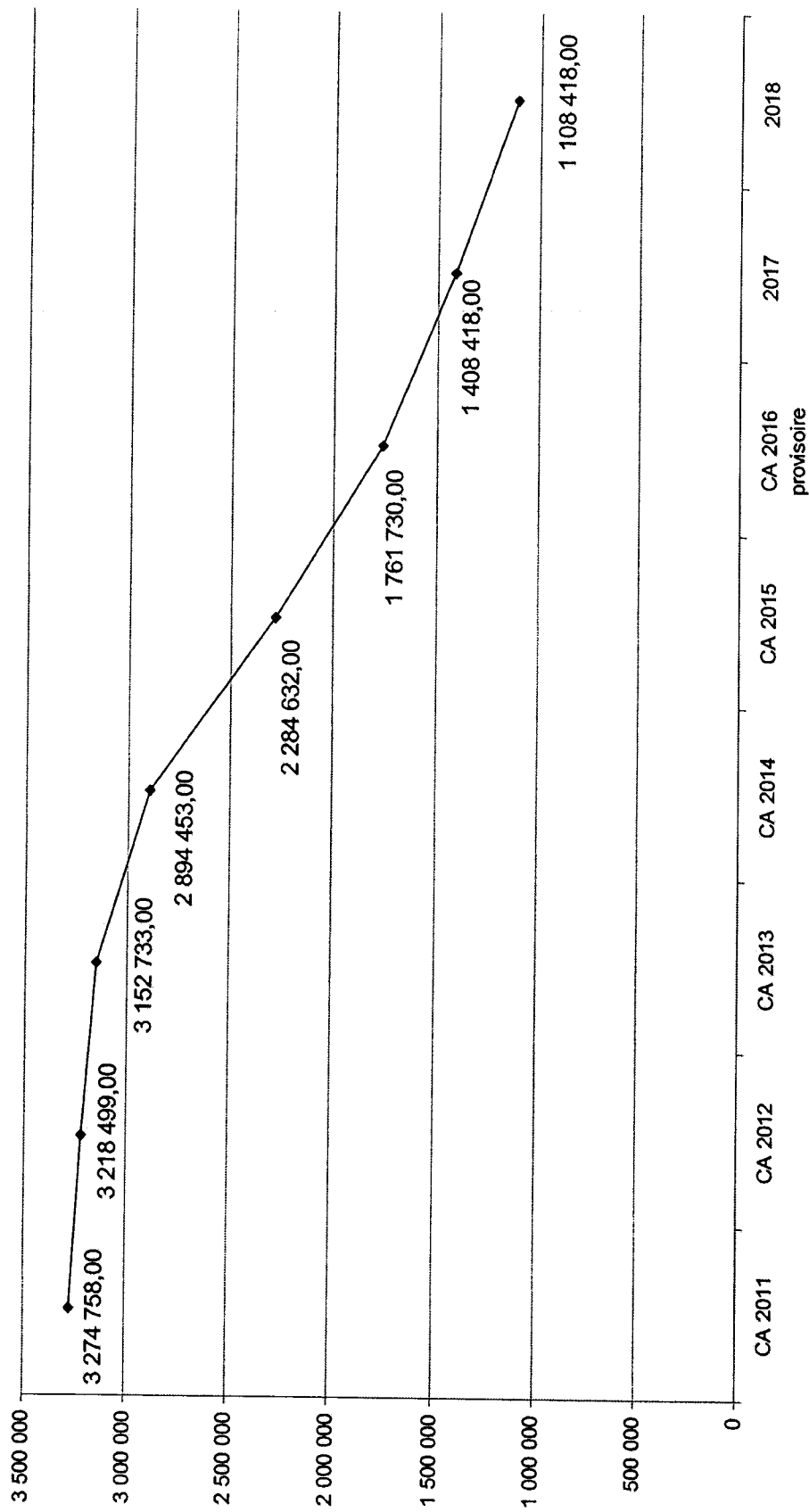
	CA 2016 provisoire	2017	2018	2019	2020
Produits de fiscalité directe	12 379	12 763	12 931	13 101	13 274
Contributions indirectes	3 644	3 732	3 812	3 812	3 812
Dotations et participations	3 086	2 812	2 593	2 575	2 558
Autres recettes d'exploitation	1 795	1 801	1 934	1 934	1 934
Recettes réelles	20 904	21 108	21 270	21 422	21 578
Cessions d'actifs	165	1 800	1 000	500	500

Nous avons prévu sur la période :

- une progression des bases et une indexation inférieure à 1,5%,
- une stagnation des droits de mutation au niveau de 2016,
- une baisse des dotations de l'Etat de 200 000€ en 2017, 2018 et 2019,
- des cessions d'actifs importantes, 3 965 000€ sur la période,
- une nouvelle revalorisation en 2017 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 20%.

Les dotations de l'Etat

**Entre 2013 et 2017, c'est plus de 1,7 M€ qui ont été perdus par la ville de
Vence sur les dotations de l'Etat.**



Nos taux de fiscalité locale comparés à ceux des communes de plus de 10 000 habitants

Rang	Commune	Population 2016	Taux de TH 2016	Ecart / Vence	Rang	Commune	Population 2016	Taux de TF 2016	Ecart / Vence
1	VALBONNE	13 671	9,85	-43,39%	1	VALBONNE	13 671	10,50	-28,13%
2	VILLENEUVE LOUBET	14 546	11,85	-31,90%	2	MOUGINS	18 634	12,44	-14,85%
3	MOUANS SARTOUX	10 219	13,35	-23,28%	3	VILLENEUVE LOUBET	14 546	12,91	-11,64%
4	ANTIBES	76 716	14,95	-14,08%	4	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	12 791	13,15	-9,99%
5	BIOT	10 259	15,20	-12,64%	5	CAGNES SUR MER	47 336	13,93	-4,65%
6	ROQUEBRUNE CAP MARTIN	12 791	15,34	-11,84%	6	BIOT	10 259	14,00	-4,18%
7	SAINT LAURENT DU VAR	29 087	16,41	-5,69%	7	MOUANS SARTOUX	10 219	14,16	-3,08%
8	VALLAURIS	26 656	16,57	-4,77%	8	MANDELIEU LA NAPOULE	23 095	14,44	-1,16%
9	VENCE	19 342	17,40		9	VENCE	19 342	14,61	
10	CARROS	11 902	17,79	2,24%	10	LE CANNET	43 723	15,27	4,52%
11	LA TRINITE	10 303	18,60	6,90%	11	SAINT LAURENT DU VAR	29 087	16,26	11,29%
12	GRASSE	52 102	18,90	8,62%	12	CARROS	11 902	17,11	17,11%
13	CAGNES SUR MER	47 336	19,51	12,13%	13	ANTIBES	76 716	17,45	19,44%
14	MENTON	28 629	19,82	13,91%	14	CANNES	74 326	17,50	19,78%
15	NICE	346 251	21,10	21,26%	15	MENTON	28 629	17,98	23,07%
16	BEAUSOLEIL	13 414	21,85	25,57%	16	VALLAURIS	26 656	18,94	29,64%
17	MOUGINS	18 634	22,94	31,84%	17	GRASSE	52 102	19,45	33,13%
18	MANDELIEU LA NAPOULE	23 095	24,53	40,98%	18	LA TRINITE	10 303	19,93	36,41%
19	LE CANNET	43 723	27,03	55,34%	19	NICE	346 251	23,12	58,25%
20	CANNES	74 326	27,88	60,23%	20	BEAUSOLEIL	13 414	26,15	78,99%

Notre politique d'abattement sur la taxe d'habitation comparée à celle de nos voisins.

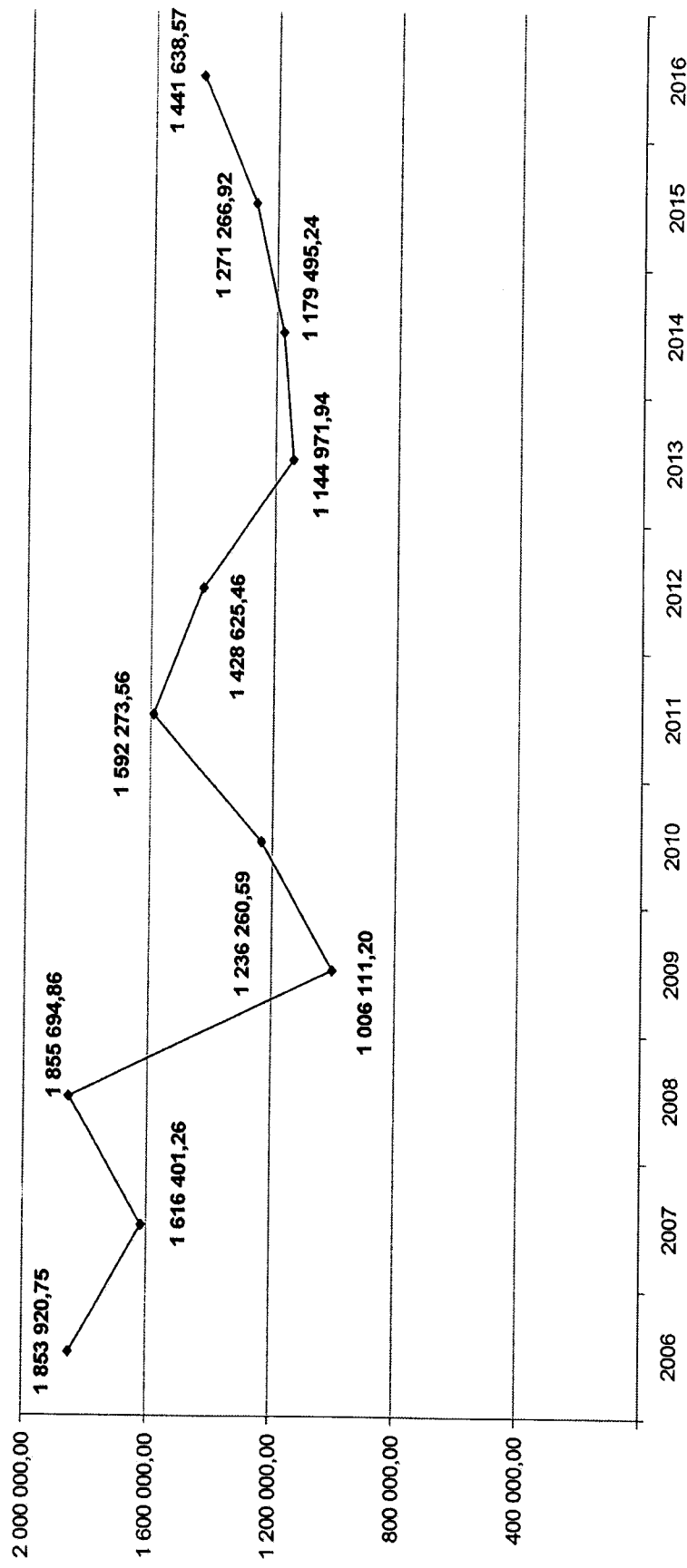
Communes	Abattement général à la base	Abattement pour 1 à 2 personnes à charge	Abattement pour 3 et + personnes à charge	Abattement spécial à la base	Abattement spécial handicapé
Antibes	0%	20%	25%	10%	10%
Cagnes sur Mer	10%	10%	15%		10%
Carros	15%	10%	15%		10%
La Colle sur Loup	5%	10%	15%		
Colomars	0%	10%	15%		
Gattières	10%	15%	20%		
La Gaude	10%	10%	15%		10%
Nice	10%	20%	25%		10%
Saint Laurent du Var	10%	10%	25%		
Vence	15%	11%	15%		10%

Sur les 20 communes des Alpes Maritimes dont la population est supérieure à 20 000 habitants, les taux de fiscalité de la ville de Vence nous placent en milieu de tableau, plus précisément à la 9^{ème} place.

En revanche nous demeurons la commune des Alpes Maritimes pratiquant la politique d'abattement sur la taxe d'habitation la plus généreuse avec un abattement général à la base de 15% à Vence, contre 10% à Nice et 0% à Antibes.

Si nous supprimions les abattements, cela représenterait un gain fiscal supplémentaire de plus de 1 M€ par an.

Des droits de mutation volatiles



Depuis 2014, cette recette enregistre une progression moyenne de 8%. Il convient toutefois de rester prudent en prévoyant pour les années à venir une stabilité du produit lié aux transactions immobilières.

5) Les dépenses de fonctionnement 2016 - 2020

	CA 2016 provisoire	2017	2018	2019	2020
Charges générales	3 300	3 250	3 255	3 255	3 255
Charges de personnel	11 214	11 250	11 040	11 205	11 373
Charges de gestion courante	4 499	4 288	4 551	4 575	4 599
Charges financières	469	395	468	487	467
Autres dépenses	99	94	95	95	95
Dépenses réelles	19 581	19 277	19 409	19 617	19 789

Nous avons prévu sur la période 2016 - 2020 :

- **une stabilité des charges générales,**
- **une stagnation des subventions aux aux associations,**
- **des frais de personnels stabilisés,**
- **des efforts en investissement importants qui nous permettent de prévoir une neutralisation de la pénalité dans le cadre de la loi SRU.**

La politique en matière de ressources humaines

Depuis 2014, début de notre mandature, nous avons concentré tous nos efforts pour réduire la progression des frais de personnel qui évoluaient avant notre arrivée à rythme excessif (voir graphique suivant).

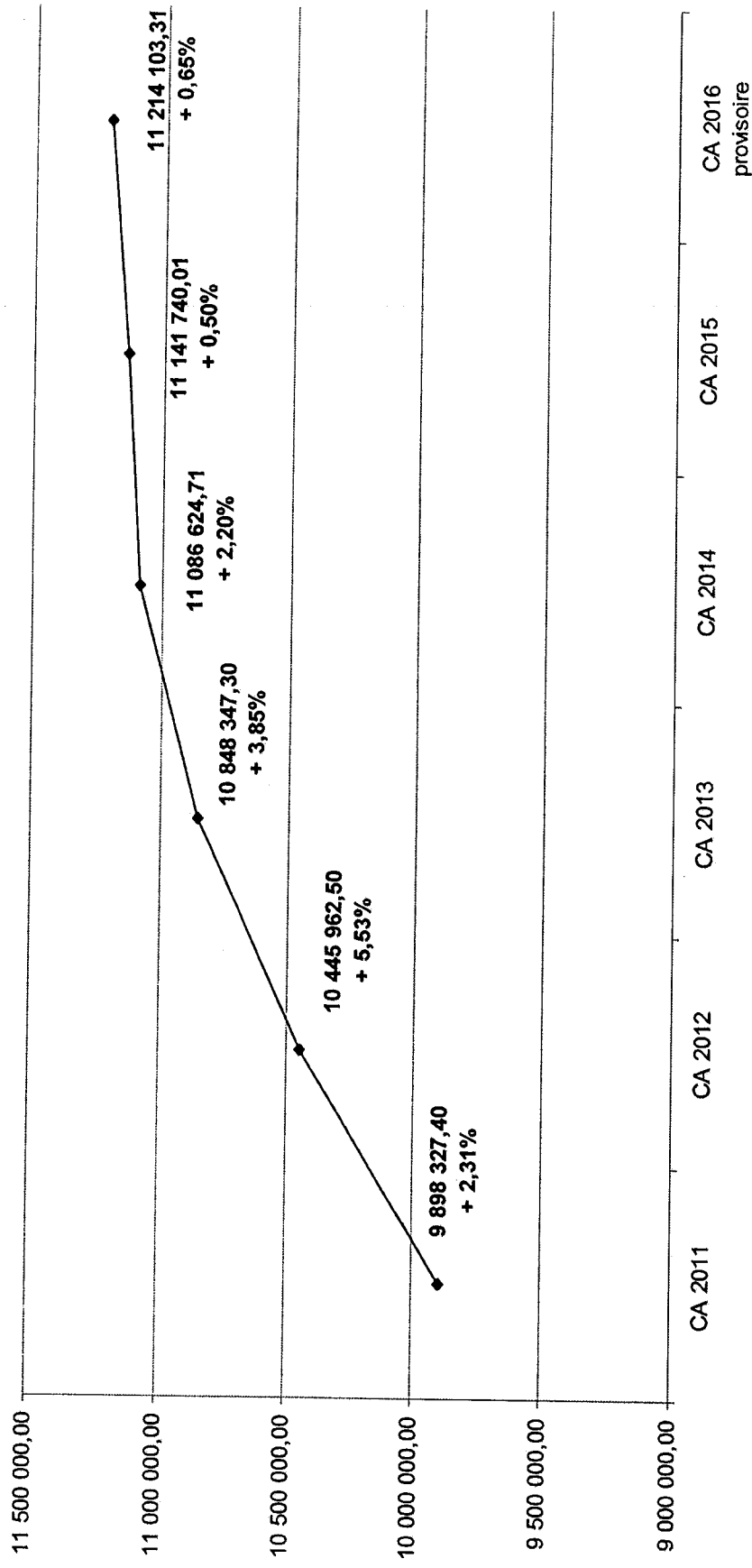
La baisse drastique des dotations de l'Etat nous impose de contenir la progression des frais de personnel tout en valorisant l'engagement remarquable de nos personnels et en préservant la qualité des conditions de travail.

Outre les actions décidées directement par la ville, la masse salariale évolue automatiquement car elle est fonction du déroulé de la carrière des agents, des départs en retraite, des rares démissions et des charges diverses qui nous sont imposées ainsi que des mesures générales d'augmentation du point d'indice et de revalorisation des carrières des agents.

En 2016 le point d'indice a été revalorisé de 0,6% et 2017 connaîtra une revalorisation identique de 0,6%.

Des mesures concernant l'évolution de notre organisation sont prises pour optimiser nos ressources humaines. Ce sera le cas en 2017 et 2018 avec la création d'une régie culturelle qui regroupera à terme le musée et tous les services ayant trait à la culture.

Une masse salariale en forte décélération



Il convient de noter l'effort de maîtrise des charges de personnel qui ne croissent en 2016 que de 0,65%, soit un taux inférieur à l'évolution normale de ce poste de dépense lié aux revalorisations automatiques (environ 1,5%)

6) Le Plan de Programmation des Investissements, le PPI

Notre stratégie de financement des investissements

Dès notre arrivée, nous avons eu à assumer une situation paradoxale :

- un endettement relativement faible, 750 €/habitant en 2015, qui autorisait une augmentation de l'endettement,
- une épargne considérablement diminuée à la suite de la réduction extrêmement forte des dotations de l'Etat et des engagements pris par nos prédécesseurs qu'il a fallu assumer.

Cette épargne faible nous contraignait pour prendre de nouveaux engagements.

1) Nous avons alors développé une stratégie en 5 points dès 2014 :

- nous avons renégocié les contrat de prêts qui étaient renégociables en allongeant leur durée et en réduisant le taux d'intérêt,
- nous avons dans le même temps mis en place une stratégie de cessions d'actifs qui se poursuivra tout au long de notre mandat (1,8 M€ en 2017, 1 M€ en 2018, 0,5 M€ les années suivantes),
- nous avons saisi l'opportunité que représentait la baisse des taux d'intérêts en négociant des financements à taux très bas, notamment auprès de la CDC avec la signature en 2016 de 2 prêts à taux zéro d'un montant total de près de 1,8 millions,
- nous avons rallongé la durée des nouveaux emprunts à 20 ans au lieu de 15 auparavant,
- nous avons poursuivi notre recherche active de subventions.

2) Nous avons également élaboré un Plan Pluriannuel d'Investissement en collaboration avec l'ensemble des élus délégués.

Toutefois, la baisse drastique des dotations de l'Etat nous a conduit à reconsidérer la programmation de nos équipements en le diminuant de plus de 5,7 M€, soit un plan de programmation qui s'élève pour la période 2017 – 2020 à 21,8 M€.

Liste des investissements	PPI 2017 - 2020
Hôtel de ville	1 900 000
Villa Alexandrine	1 560 000
Pôle culturel et cinéma	2 470 000
Place du grand Jardin et villa Bellissime	1 310 000
Cathédrale et chapelles	782 000
Parc de la Conque et Prieuré	300 000
Villa le Rêve	250 000
Les Baous	5 243 000
Pra de Julian	469 000
PPRIF	70 000
Environnement	320 000
Accessibilité PMR bâtiments publiques	450 000
Vidéo protection	464 000
Logement social et politique de la ville	1 760 000
Acquisitions	540 000
Chagall surcoût foncier	500 000
Stationnement et horodateurs	160 000
Récurrent bâtiments communaux	1 295 000
Récurrent aménagements	660 000
Ecoles et crèches	845 000
Sport	462 000
TOTAL	21 810 000

Le plan de financement de nos investissements

Les 21 810 000 € TTC d'investissements seront financés par :

- la récupération de la TVA à hauteur de	2 500 000 €
- l'obtention de subventions à hauteur de	5 000 000 €
- la cession d'actifs à hauteur de	3 800 000 €
- l'autofinancement de la commune (2017 à 2020)	7 290 000 €
- la progression nette de la dette	3 220 000 €
	<hr/>
	21 810 000 €

Au total, nos investissements ne seront financés qu'à hauteur de 14,76 % par l'augmentation de la dette avec des conditions de taux d'intérêts exceptionnellement bas.

Une recherche active de financements externes

Dès notre arrivée, nous nous sommes mobilisés dans la recherche et l'optimisation des financements externes, que ce soit par l'octroi de subventions auprès de nos partenaires institutionnels, mais également par la recherche de financements à des taux avantageux.

Ainsi en 2016, tant pour le Conseil Régional que pour le Conseil Départemental, la commune a déposé auprès de chaque instance un dossier de synthèse sur l'ensemble des opérations d'équipement à venir entre 2016 et 2020.

En 2016, nous avons sollicité la **Région** au travers de son dispositif du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) pour la création d'un lieu d'accueil des vençois et des touristes au sein de la villa Alexandrine pour 200 000 €. Cette subvention sera versée en 2017.

La demande 2017 au titre du FRAT concerne la création du nouveau Centre Culturel Municipal pour également 200 000 €.

En plus de ces deux projets, la commune a sollicité la Région sur les travaux au Pra de Julian (pour près de 50 000 €), pour la sécurisation des falaises des Baous (plus de 280 000 €), pour la vidéo protection (70 000 € en ce qui concerne la phase 4).

Par ailleurs plusieurs dossiers en cours de chiffrage par nos services ont déjà fait l'objet de demande de subvention auprès du conseil régional : l'étude portant sur la qualité de l'air, la réhabilitation de la Grande Chapelle du Calvaire, les opérations d'embellissement de l'espace public...

Une recherche active de financements externes

Nous sollicitons dans le même temps, le **Conseil Départemental** sur l'ensemble des dossiers précités.

Ainsi, nous sommes dans l'attente de réponses en ce qui concerne la réhabilitation de la villa Alexandrine, les travaux de restauration de la nef de la Cathédrale (pour 58 000 €), les travaux au Pra de Julian (42 000 €) et la phase 4 de la vidéo protection (69 000 €).

Par ailleurs, le Département nous a accordé une subvention de 135 700 euros pour nous accompagner sur la mise en accessibilité et la création d'une agence postale à l'Hôtel de Ville. Enfin, une subvention de 280 875 € a déjà été actée par le conseil départemental sur la sécurisation des falaises des Baous.

En 2017, l'**Etat** maintient le dispositif lié au fonds de soutien à l'investissement local (FSIPL). La ville a obtenu en 2016 une subvention de plus de 466 000 € liée à ce fonds dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'Hôtel de Ville.

En 2017, la commune sollicite ce fonds de soutien à l'investissement public local sur la création du nouveau Centre Culturel Municipal.

Enfin, pour la sécurisation des falaises des Baous, la commune a sollicité la participation de l'Etat à hauteur de 40% du coût des travaux, au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Une recherche active de financements externes

En 2017, la Caisse des Dépôts et Consignation met à la disposition des collectivités locales une nouvelle enveloppe exceptionnelle de 850 M€ de prêt bonifié à taux ZERO pour la réhabilitation énergétique des bâtiments publics.

Dès 2016, la ville s'est engagée auprès de la CDC par la signature d'une convention de partenariat sur les orientations pluriannuelles de la commune. Cette convention porte notamment sur le financement d'opérations liées à la transition énergétique des bâtiments publics.

En 2016, plus de 1,7 M€ de prêts à taux ZERO ont été débloqués pour les projets « Hôtel de Ville » et « Villa Alexandrine » et cette convention portera en 2017 sur la construction du nouveau Centre Culturel Municipal.

La CDC accompagne également la commune sur le volet « protection des populations » en s'engageant aux côtés de la ville de Vence sur le financement des opérations de sécurisation des falaises des Baous.

Fort de ce partenariat avec la CDC, nous solliciterons en 2017 l'accompagnement de l'établissement à 100% sur nos nouveaux projets.

La consolidation de notre autofinancement

Le PPI a été revu et corrigé, en réduisant de 5,7 M€ le programme d'investissement 2017 – 2020 qui s'élève in fine à 21,8 M€.

Sur la totalité de la période 2016 - 2020 nous prévoyons une progression de nos recettes de 3,22% et une progression de nos dépenses de 1,06% permettant ainsi de consolider notre autofinancement.

Notre épargne brute progressera de 35% passant de 1 323 K€ en 2016 à 1 789 K€ en 2020.

Ainsi, nous pourrons financer les investissements nécessaires au développement de notre commune et à la qualité de vie de tous.

Les investissements programmés sur la mandature sont essentiels au dynamisme de notre ville, pour nous, pour nos enfants mais également pour ceux qui ne résident sur Vence que quelques mois dans l'année.

Il est demandé aux résidents secondaires de participer à l'effort d'équipement et d'embellissement de notre ville. Ces investissements valoriseront les biens qu'ils ont acquis sur notre commune.

C'est à cette fin que nous vous proposons de mettre en place une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, en passant le taux de 20% à 40%.

Cette majoration permettra de mettre en place le programme de travaux que nous avons retenu et d'éviter ainsi, une hausse de la fiscalité pour les Vençois.

Une programmation d'investissements autour de 4 thèmes prioritaires :

Pour tenir compte de la baisse très importante des dotations de l'Etat, nous avons revisité notre PPI et réduit notre enveloppe d'investissement de plus de 5,7 M€ sur la période 2017 – 2020, tout en maintenant nos priorités autour de 4 thèmes :

- **la rénovation urbaine - le logement - l'éducation,**
- **le développement économique - la culture - le tourisme,**
- **la rénovation énergétique et le patrimoine,**
- **la protection des populations.**

La rénovation urbaine – Logement - Education

Les axes prioritaires concernent le redéploiement de la politique de financement du logement social et de la politique de rénovation urbaine avec notamment la rénovation des façades.

Cette politique a pris tout son sens avec l'ouverture en juin 2016 de la « Maison de l'habitat Vençois ». Cette entité a pour objectif de coordonner les actions menées par le service public de l'efficacité énergétique ainsi que par le PIG métropolitain dans le cadre de la réhabilitation du parc privé et du conventionnement en logements locatifs sociaux. Sur les exercices 2017 – 2020 et suivants, un budget annuel de 1 760 000 euros sera allouée à ces actions.

Initiée en 2015, la démarche participative est au cœur de nos préoccupations : cela se traduit par l'organisation de forums citoyens ainsi que par l'organisation d'actions pilotées par les commissions extra-municipales. Enfin, 820 M€ seront investis sur la période 2017 - 2020 sur l'enfance et la jeunesse ainsi que 462 K€ pour le sport.

Le développement économique - la culture – le tourisme

Sur les années à venir, nous entendons créer et développer les infrastructures nécessaires à la Cité des Arts.

Il s'agira de la création du nouveau Centre Culturel qui débutera en 2017 et sera achevé fin 2018, mais également de la rénovation tant attendue de la Villa Alexandrine qui sera achevée en 2017 (pour un budget prévisionnel de 1,56 M€).

Le pôle culture de la ville a été restructuré en ce début d'année avec la création d'une régie culturelle qui regroupera dans les années à venir en outre le musée ainsi que tous les services à caractère culturel.

Une réflexion est aujourd'hui engagée en partenariat avec le pôle « culture – Tourisme - développement économique » de la ville pour le devenir de la Villa le Rêve.

En 2016 la ville a créé un espace de travail partagé.

Dans le même temps, les services de la Métropole finaliseront en 2017, dans le cadre de la concertation publique lancée lors du forum citoyen du 3 février dernier, les études portant sur le réaménagement de la place du Grand Jardin.

La rénovation énergétique et le patrimoine

Nous terminerons en 2017 la rénovation de l'Hôtel de Ville qui porte notamment sur sa rénovation énergétique et sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. A cette occasion, les locaux seront ré-agencés pour permettre l'accueil des clients de la Poste. La salle du Conseil Municipal sera déplacée dans les anciens locaux de la Poste permettant ainsi de se conformer aux règles de sécurité qui imposaient un double accès compte tenu du nombre de personnes accueillies dans ce local. Enfin, la façade de notre Hôtel de Ville sera refaite.

Conformément à la réglementation en vigueur, la municipalité s'est engagée au travers de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP), véritable outil de planification, à la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements communaux recevant du public. Cette planification s'étendra sur 9 ans pour un coût prévisionnel de 2 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'embellissement de notre cité, la commune ambitionne pour 2017 l'obtention de la 3^{ème} fleur du label « Villes et Villages Fleuris ».

En ce qui concerne les travaux sur le patrimoine de la commune, nous finaliserons sur la période 2017 - 2020 la rénovation complète de la Chapelle Haute du Calvaire et le début de la rénovation de la Cathédrale.

En ce qui concerne le parc de la Conque, son ouverture s'accompagnera d'un programme de travaux s'échelonnant sur les 3 prochaines années.

La protection des populations

Sur la période 2017-2020, en partenariat avec l'Etat, le **Conseil Régional et le Conseil Départemental**, la commune mènera les travaux de sécurisation des Baous ainsi que ceux liés au confortement des glissements de terrain sur le secteur du Pra de Julian.

Pour la sécurité des personnes nous consacrerons en 2017, 464 000 € à la poursuite de la mise en place de la vidéo-protection.

7) L'évolution prévisionnelle de notre endettement et notre capacité de remboursement

En M€	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 323	1 831	1 861	1 806	1 789
<i>Dont frais financiers</i>	457	394	468	487	467
Annuité en capital des emprunts (hors crédit relais et de trésorerie)	1 266	1 371	1 564	1 663	1 720
Epargne nette	56	460	297	143	69
Dette bancaire au 31-12-N	14 221	17 388	17 937	17 196	17 574
Ratio de dette par habitant	734	897	925	887	907

Après réajustement de notre PPI, en diminution de plus de 5 M€, la couverture de notre endettement est assurée et en équilibre.

L'épargne brute et nette tient compte de la majoration de 20% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires représentant environ 360 000 € de recettes nouvelles.

La dette par habitant reste en dessous de la moyenne de la strate qui est de 1 060 €.

Les emprunts nouveaux sont souscrits sur une durée de 20 ans.

Les emprunts de 2016 ont été contractés à taux 0.

Les emprunts de 2017 sont prévus au taux de 2,50%, ceux de 2018, 2019 et 2020 à 3%.



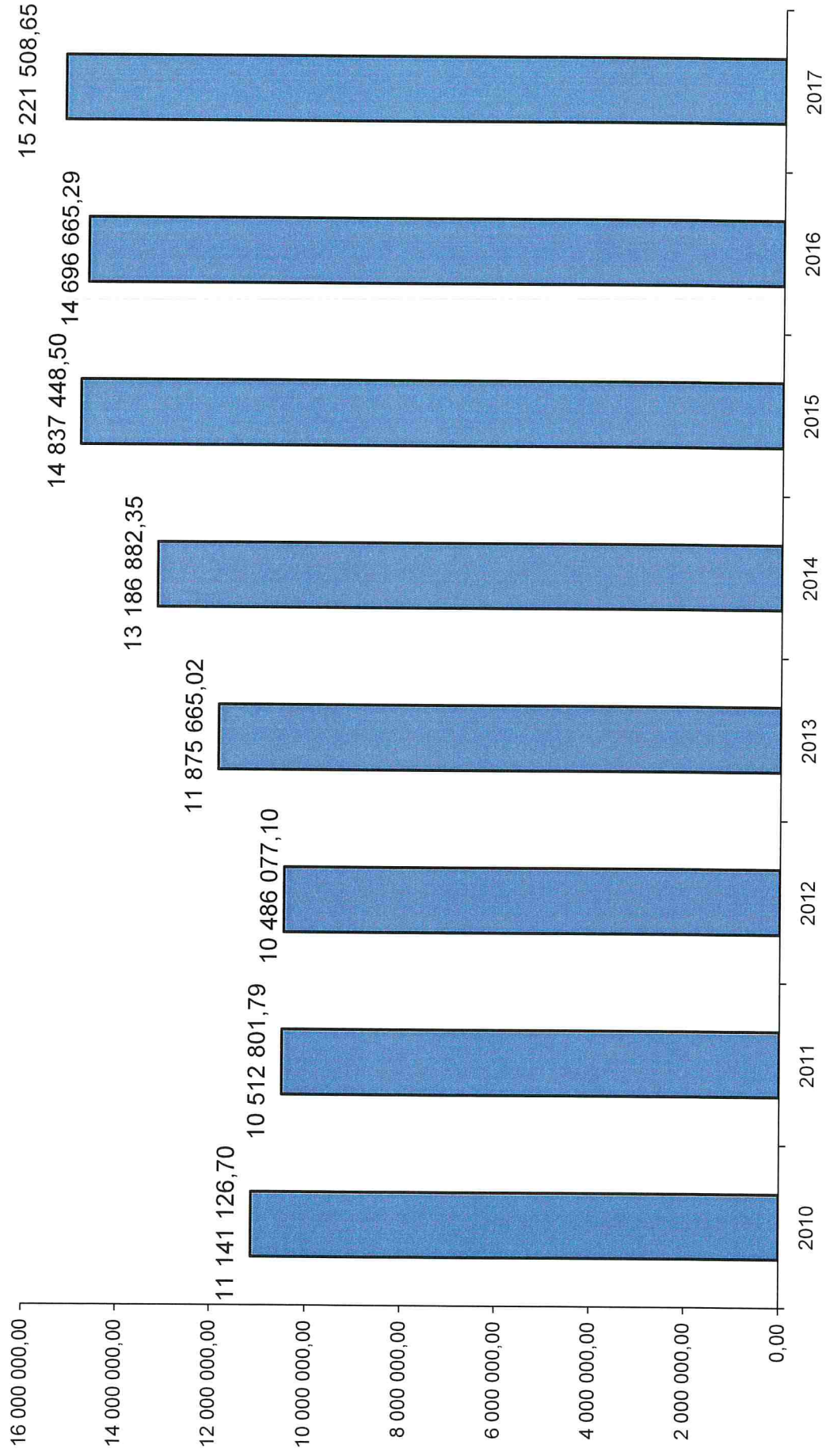
VILLE DE VENCE

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

ANNEXES

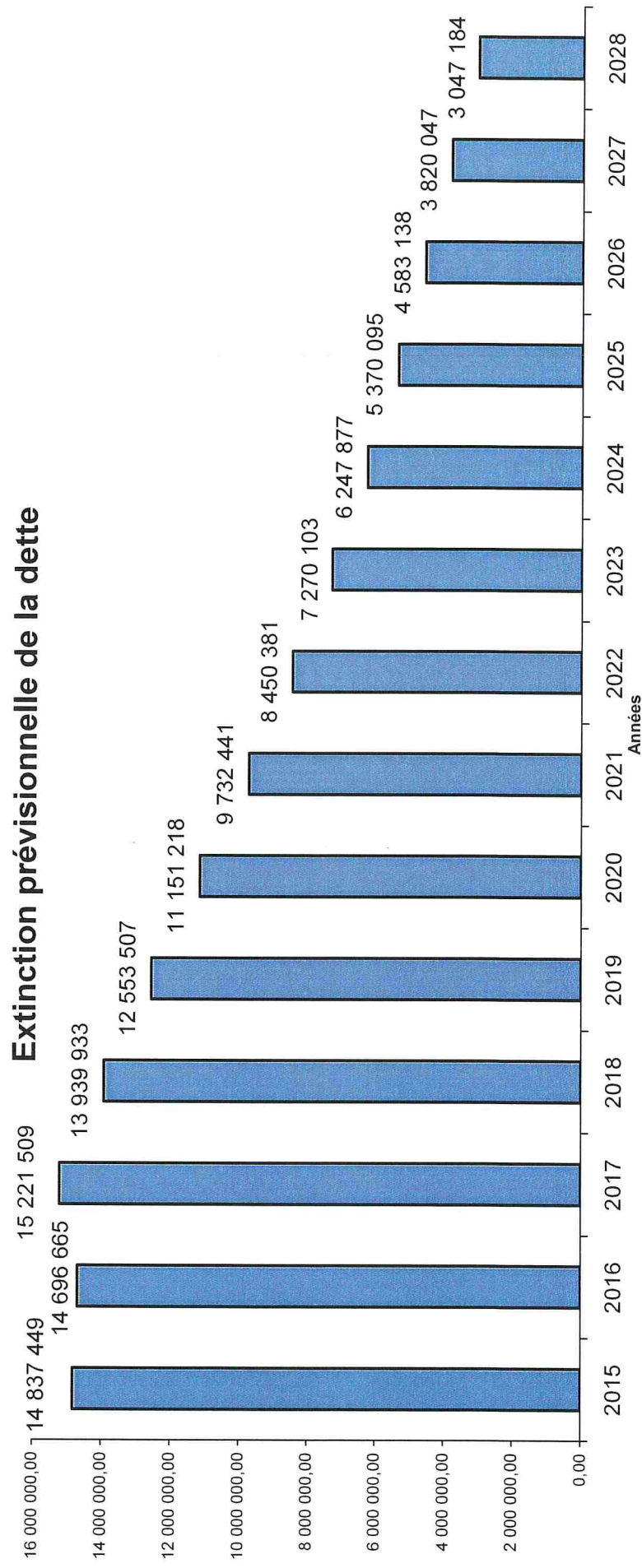
I. L'encours de la dette

	2013	2014	2015	2016	2017
En cours de la dette au 31.12	11 875 665,02	13 186 882,35	14 837 448,50	14 696 665,29	15 221 508,65



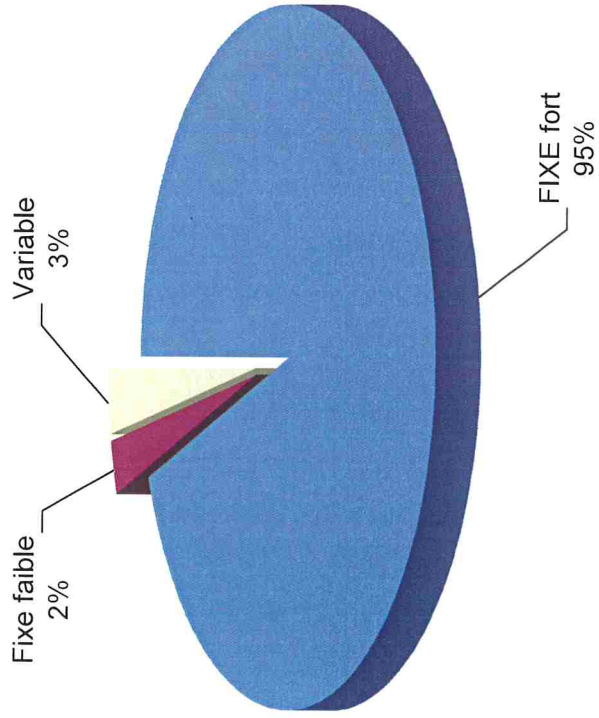
En 2016, dans le cadre du contrat de partenariat signé avec la Caisse des Dépôts et Consignation, la commune a mobilisé 1 791 732 euros pour le programme de travaux lié à la réhabilitation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et de la villa Alexandrine. Il est à noter que ces emprunts ont été souscrits à des conditions très avantageuses pour la commune, puisqu'ils bénéficient de **taux à 0%**.

Par ailleurs, en 2015 la ville a contracté un emprunt relais de 1 M€ afin de boucler son programme d'équipement, ceci dans l'attente de la vente du parking Marie Antoinette à la SEM Vence. Cette vente ayant été décalée au 21 février 2017, la date de remboursement de ce prêt relais a été repoussée en 2017.



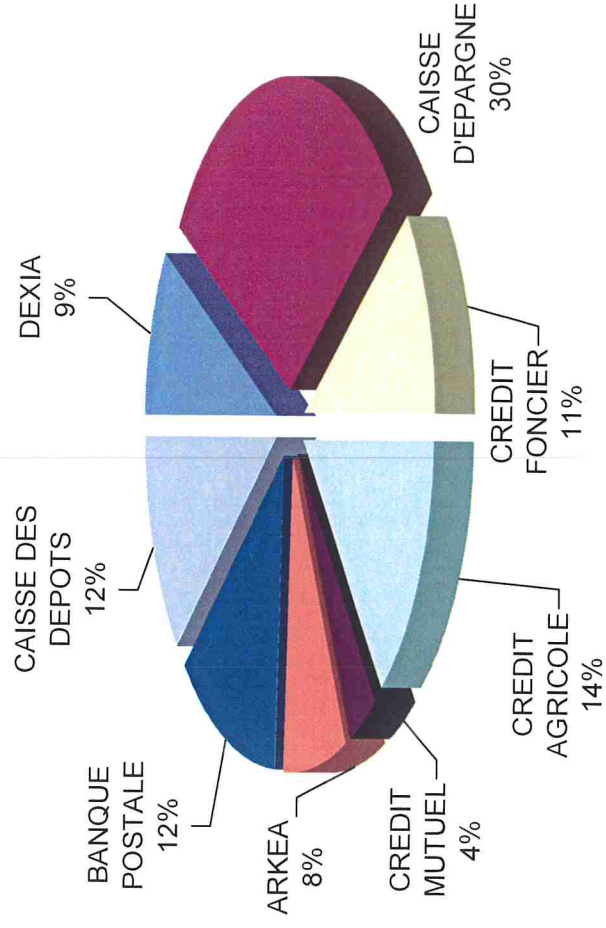
Répartition par type de taux

Taux	Encours début	%
FIXE fort	14 521 512,01	95,40%
Fixe faible	300 000,00	1,97%
Variable	400 000,00	2,63%
	15 221 512,01	100,00%



Répartition par prêteurs

Prêteur	Encours début	%
DEXIA	1 300 000,00	8,54%
CAISSE D'EPARGNE	4 674 556,94	30,71%
CREDIT FONCIER	1 646 210,62	10,82%
CREDIT AGRICOLE	2 173 332,66	14,28%
CREDIT MUTUEL	550 000,00	3,61%
ARKEA	1 200 000,00	7,88%
BANQUE POSTALE	1 885 679,79	12,39%
CAISSE DES DEPOTS	1 791 732,00	11,77%
	15 221 512,01	100,00%

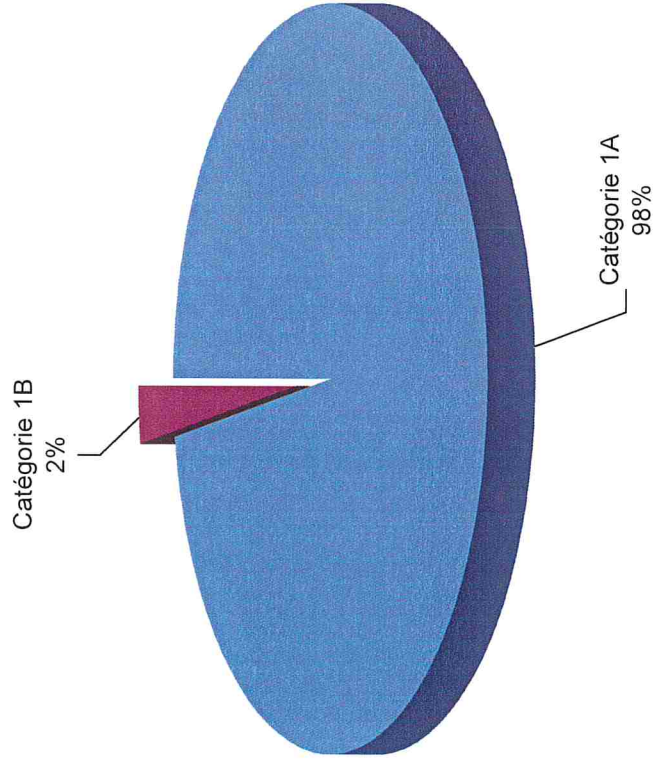


Répartition par type de risque

Vence

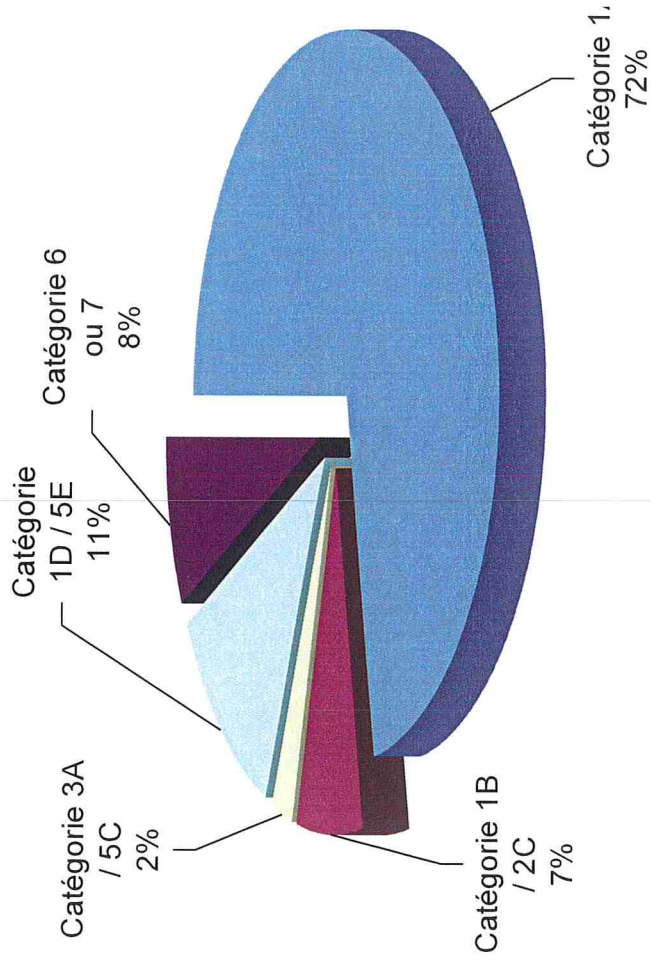
Taux	Encours début	%
Catégorie 1A	14 921 512,01	98,03%
Catégorie 1B / 2C	300 000,00	1,97%
	15 221 512,01	100,00%

L'encours de la dette de la ville de Vence est totalement sécurisé car 98% de son encours est classé en 1A dans la charte de bonne conduite (taux fixe simple ou taux variable simple) et 2% en 2B (barrière simple)



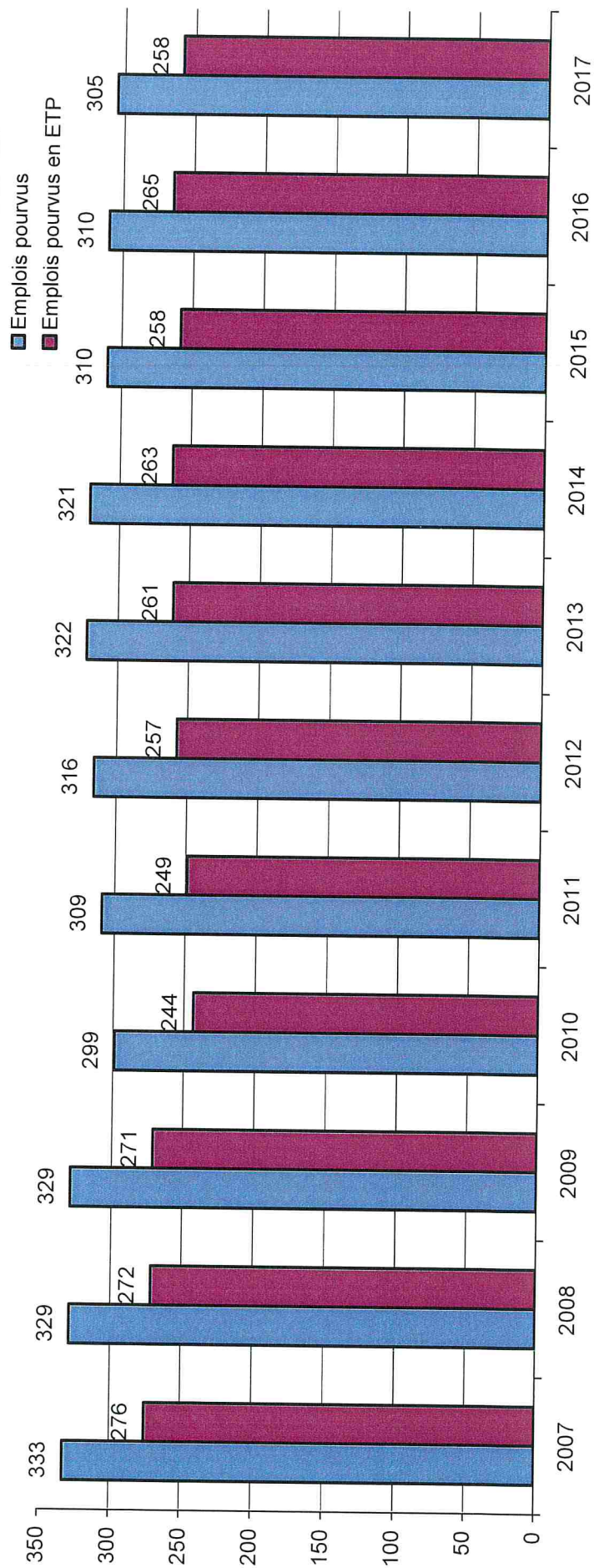
Moyenne nationale

Taux	%
Catégorie 1A	72,00%
Catégorie 1B / 2C	7,00%
Catégorie 3A / 5C	2,10%
Catégorie 1D / 5E	11,30%
Catégorie 6 ou 7	7,60%
	100,00%



II. Les effectifs du personnel et les avantages en nature

Exercice	Nombre d'emplois pourvus	Equivalents temps plein	Masse salariale
01/01/2017	306	259,37	11 250 000,00
01/01/2016	310	264,51	11 214 103,31
01/01/2015	310	258,23	11 141 740,01
01/01/2014	321	262,51	11 086 624,71
01/01/2013	322	261,06	10 848 347,30
01/01/2012	316	257,33	10 445 962,50



Au 1^{er} janvier 2017, le nombre de personne employés par la ville de Vence est en diminution par rapport au 1^{er} janvier 2016 ainsi que le ratio en équivalent temps plein.

Sur l'année 2017, 7 employés communaux seront admis à faire valoir leur droit à la retraite. Les services concernés sont le service de l'éducation (3 agents), la crèche municipale Véga (2 agents), les services techniques (2 agents).

La revalorisation du point d'indice en 2017.

Le point d'indice est utilisé pour calculer le salaire brut d'un fonctionnaire. Son traitement mensuel est ainsi calculé en multipliant le point d'indice majoré par l'indice brut majoré propre à chaque fonctionnaire et défini en fonction de son échelon, son grade, son cadre d'emploi et son ancienneté.

Avant 2016, la valeur du point n'augmentait plus ces dernières années. Elle restait ainsi au niveau fixé en juillet 2010, date de sa dernière augmentation.

Toutefois, suite à une réunion entre la ministre de la Fonction publique et les syndicats de la fonction publique le 17 mars 2016, une revalorisation de 1,2 % a été décidée par les pouvoirs publics. Il s'agit d'une hausse en deux temps, avec une première augmentation de 0,6 % qui a eu lieu en juillet et une seconde en février 2017.

Le cout de la revalorisation du point d'indice sur l'exercice 2017 a été estimé à 85 000 euros.

Le protocole PPCR.

La mise en place dès 2016 du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) se poursuivra en 2017.

L'objectif de ce protocole est de moderniser et valoriser le cadre d'emploi de la fonction publique : carrières plus attractives, primes en partie transformées en salaire pour de meilleures retraites, mobilité facilitée entre les fonctions publiques...

Plusieurs mesures ont été mises œuvre au 1er janvier 2016.

- Catégorie B: revalorisation des grilles indiciaires de 6 points par agents –décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale (en vigueur au 01/01/2016). **35 agents ont été concernés.**
- Catégorie A : revalorisation des grilles indiciaires - décret n° 2016-6000 du 12 mai 2016 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux cadres d'emplois médico-sociaux de la catégorie A de la fonction publique territoriale (en vigueur au 01/01/2016). **2 agents concernés.**

Les mesures prenant effet au 1er janvier 2017 :

- Catégorie C : mise en place d'une nouvelle architecture des cadres d'emplois et de nouvelles échelles de rémunération.
175 agents sont concernés en 2017 par le reclassement (4 points supplémentaires) + 22 agents de la filière police dont l'attente des décrets
- Catégorie B : les nouvelles règles de reclassement sont applicables dès 2017.
35 agents concernés (6 points supplémentaires)
- Catégorie A : les nouvelles règles de reclassement sont applicables dès 2017.
14 agents concernés (4 points supplémentaires)

En 2016, les cotisations tant patronales qu'ouvrières évoluent. Les charges patronales représentent l'ensemble des cotisations sociales versées par un employeur et sont calculées sur la base des salaires.

- Augmentation de la valeur du SMIC au 01/01/2017 ; il passe à 9,76 € brut par heure et était de 9,67 € en 2016.
- Les charges patronales destinées au financement des caisses de retraite progresseront en 2017. Sur la CNRACL (il s'agit du régime spécial de retraite des agents titulaires et stagiaires de la fonction publique), le taux de cotisation de la part patronale évolue en 2017 de 0,05% (la part patronale passe de 30,60% en 2016 à 30,65% en 2017, pour information la part ouvrière augmente de 0,35% en 2016). Sur l'IRCANTEC (il s'agit de la retraite complémentaire des agents non titulaires de la fonction publique et des élus locaux), le taux de cotisation de la part patronale évolue de 0,12% en 2017, soit un taux de 4,20% (la part ouvrière augmente quant à elle de 0,08%). Enfin, le taux de la cotisation obligatoire versée par les collectivités au CNFPT est inchangé à 0,9%.

En ce qui concerne les avantages en nature du personnel communal (délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2015), ils consistent principalement en l'attribution de logements de fonction par nécessité absolue de service, mais également en la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire de ses agents.

Ainsi, la liste des emplois concernés par l'attribution de ces logements pour nécessité absolue de service est la suivante :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent de maîtrise Gardien de la salle Jacques Falcoz (appartement de type F2 - 55 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance, à l'entretien et à la mise en place des salles municipales
Agent d'entretien au service des Sports - Gardien du gymnase Maxime Candau (appartement de type F3 - 55 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.
Agent d'entretien au service des Sports - Gardien du stade de Gaulle (appartement de type F2 - 30 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.
Agent d'entretien au service de l'Education. Gardien du Centre Technique Municipal (appartement de type F2 - 58 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe aux Services Techniques. Gardien au Tennis des Pins (appartement de type F3 - 79 m ²)	Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité lié à la présence d'un bâtiment communal. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien.

La liste des emplois concernés par l'attribution de ces logements pour convention d'occupation précaire avec astreinte est la suivante :

Emploi	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent d'entretien au service des Sports. Gardien de la salle polyvalente du Suve (appartement de type F2 – 40 m ²) Montant mensuel de la redevance : 131 euros	Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien du bâtiment.

Enfin dans le cadre de sa politique sociale, la commune participe au financement d'une partie des contrats de protection sociale complémentaire de ses agents.

Les personnels concernés sont :

- les agents titulaires ou stagiaires,
- les agents non titulaires en contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée qui justifient d'une ancienneté de 6 mois consécutifs au sein de la collectivité, à l'exception des agents rémunérés à l'heure ou à la vacation, des agents saisonniers ou occasionnels, des agents en cumul d'emploi dont l'employeur n'est pas la Ville de VENCE et les personnels en activité accessoire,
- les agents ayant souscrit un contrat de protection sociale complémentaire en matière de risque santé dûment labellisé par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le montant de la participation financière de la collectivité porte sur le risque « santé » et s'établit à 15 euros nets mensuels par agent.

	2013 *	2014	2015	2016	2017 **
Coût chargé	8 761	28 892	27 358	27 398	27 000
Nombre d'agents concernés	129	140	135	143	143

* la participation financière de la commune a débuté en septembre 2013

** prévisionnel 2017